

DEPARTEMENT DE HAUTE SAONE  
ARRONDISSEMENT DE LURE  
CANTON DE LURE-NORD

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE GENEVREUILLE**

**Séance du 11 Septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 11 Septembre, le Conseil Municipal de Genevrevuille, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Mme MARCHAL Antoinette, Maire.

**Présents** : DURUPT Thomas - CARITEY André - MARCHAL Antoinette - BINI Sébastien  
MERCIER Robert - WERTH Joseph - THOUVENIN Pierre - MERCIER Roger - GUYOT  
Thierry - BAUMANN Valérie.

**Absent** : LECUYER Hadrien

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le comité, M. GUYOT Thierry, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres votants : 10

Date de convocation : 4 Septembre 2017  
Date d'affichage : 15 Septembre 2017

Délibération N° 28/2017

**Objet : CCPL : Avis : orientation d'aménagement et de programmation PLUI**

Madame le Maire expose que le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté par le Conseil Communautaire en date du 29/05/2017.

Le dossier est mis à disposition du public et l'avis du Conseil Municipal est sollicité en ce qui concerne les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et les dispositions du règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
LE MAIRE,

  
